



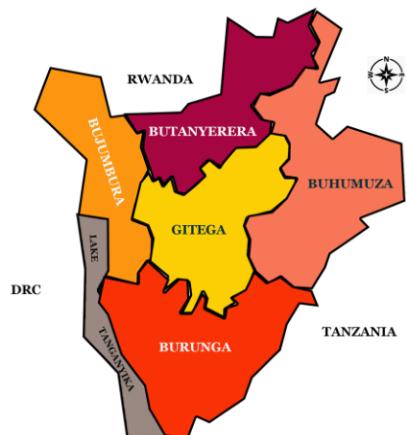
IGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°506 du 22 au 28 décembre 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kvizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 21 décembre 2025, au moins 850 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 766 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La ligue ITEKA :

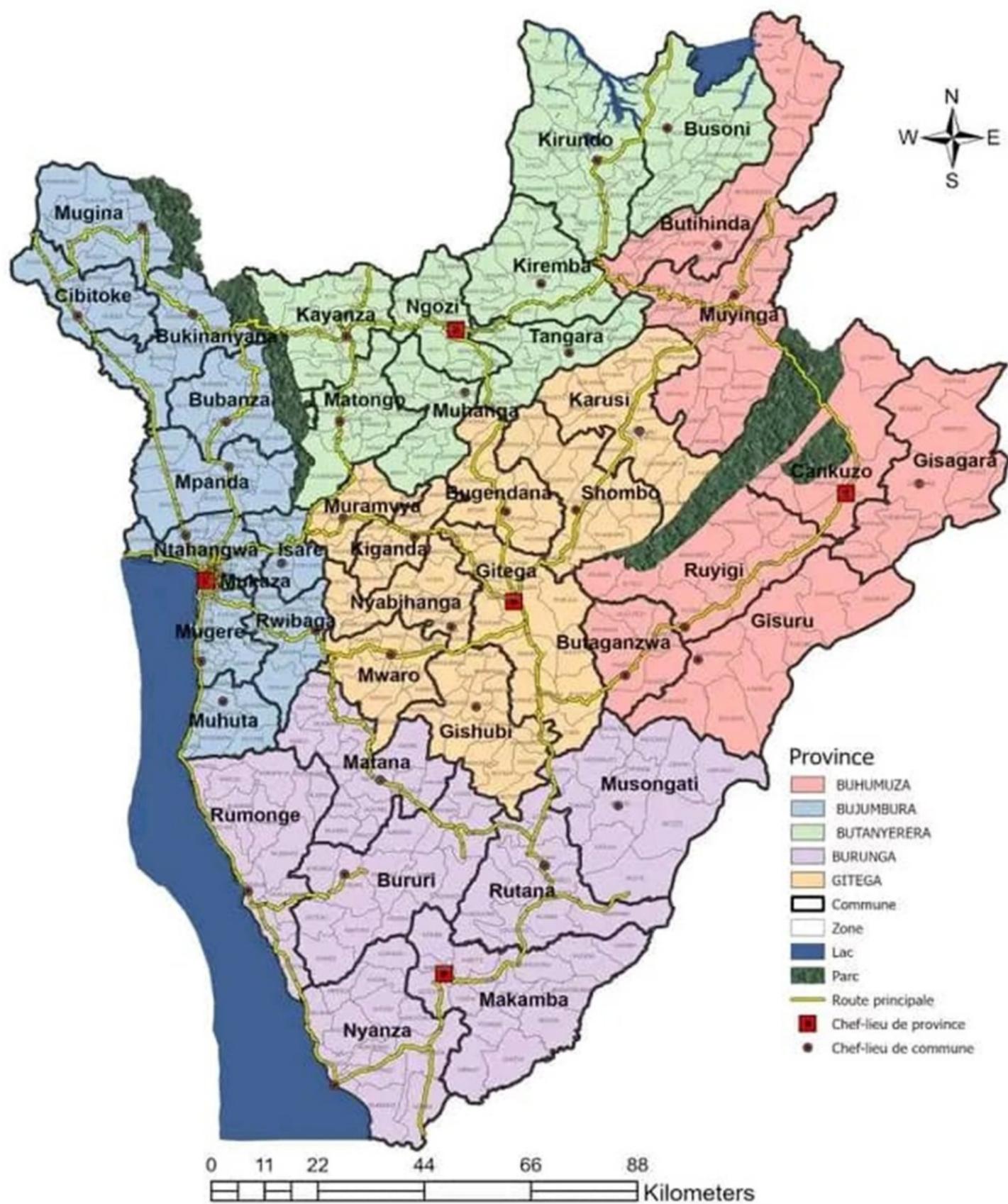
- ◆ « Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.11
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.16
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.19

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

DCE	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
FDNB	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
ONPR	: <i>Office National des Pensions et Retraite</i>
OTB	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
PRODEFI	: <i>Programme de Développement des Filières</i>
PRODER	: <i>Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural</i>
PSR	: <i>Police Spéciale de Roulage</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION	5
I. CONTEXTE	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE	5
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE	8
I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	11
II.1. DROIT À LA VIE	11
II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES	11
II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES	13
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE	14
II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT	14
II.2.2. VIOLS	15
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	16
III.1. DROIT A L'EDUCATION	16
III.2. DROIT À LA SANTÉ	17
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	19

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 22 au 28 décembre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, gouvernance, sécuritaire et humanitaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période: au moins 11 personnes tuées dont 10 retrouvées cadavres, 2 personnes torturées, 3 victimes de VSBGs et 2 personnes enlevées. Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Tension dans la coopération bilatérale entre le Burundi et le Rwanda

La tension monte dans les relations entre le Burundi et le Rwanda. Le vendredi 19 décembre 2025, lors des cérémonies traditionnelles d'échange de vœux pour Noël et le Nouvel An 2026, qui se déroulent chaque année à la même période avec les forces de défense et de sécurité, le Président de la République, Evariste NDAYISHIMIYE, a prononcé un discours particulièrement incisif à l'égard de son voisin du Nord. Il a accusé le Rwanda de préparer des attaques contre le Burundi, sans toutefois fournir de preuves tangibles pour étayer ses affirmations.

D'après nos sources, le Chef de l'État a insisté sur l'idée que le Rwanda représentait une menace, affirmant par le biais de la

phrase percutante : "L'ennemi est toujours devant la porte". Pour Evariste NDAYISHIMIYE, le Rwanda, qu'il a qualifié de mauvais voisin, serait à l'origine du financement de groupes rebelles et de certains membres d'oppositions, manœuvre qu'il jugeait destinée à entraver le Burundi tout en poursuivant une politique d'expansion. Il a précisé que le pays restait vigilant, poursuivant ses préparatifs en vue d'une éventuelle guerre et impliquant même la population. De nombreux observateurs, quant à eux, évoquèrent ces accusations jugées infondées, plaident plutôt pour le recours à la diplomatie afin de trouver des solutions pacifiques à cette situation tendue.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Des stupéfiants en commune Gashikanwa province Butanyerera

En date du 24 décembre 2025, la police du commissariat communal Gashikanwa a effectué une fouille et perquisition dans les différents ménages de la colline Rutambwe, zone Remera, Commune Tangara, province Butanyerera dans le but de chercher les

stupéfiants. Selon des témoins de la localité, Ils ont saisi 18 boules de chanvre à fumer et 200 grammes de chanvre à fumer chez Sabiyongoma Sylvestre qui a été arrêté et mis en détention.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 5)

Une jeune failli être tué en commune Karuzi, province Gitega

En date du 23 décembre 2025, vers 16 heures, sur la colline Muyange, zone Bugenyuzi, commune Karusi, province Gitega un homme du nom NINDORERA Vital, membre du CNDD FDD, âgé de plus de 50 ans a failli assassiner IRISHURA Divin, jeune garçon de 12 ans. Il l'a accusé qu'il avait l'intention de lui voler du maïs dans son champ dans le marais de Ndurumu quand ce garçon était en train de chercher l'herbe de vache près du champ de cet

homme. En courant l'homme a lancé une machette qui a touché le garçon au niveau de la tête et est tombé par terre avant que cet homme l'attrape et l'a frappé avec les épines. Le garçon a été sauvé par des passants et a alerté ses parents qui l'ont conduit à l'hôpital Buhiga où il a passé deux jours. D'après une source sur place, l'homme a été infligé une amende de 67.000 par les chefs collinaires pour payer les frais d'hospitalisation.

Beaucoup de soldats à la frontière entre le Burundi et le Rwanda et ondes nocturnes obligatoires pour la population, dans la commune de Busoni, dans la province de Butanyerera

Dans la Commune de Busoni, située dans la Province de Butanyerera, une résence militaire massive s'est installée le long de la frontière entre le Burundi et le Rwanda. De nombreux soldats, venus de la République Démocratique du Congo, sont en train d'être transportés vers cette frontière, reliant les rives des lacs Cohoha et Rweru, en direction des communes de Busoni, Bugabira et la rivière Kanyaru à Ntega. Ces militaires, vêtus de uniformes usés et chaussés de bottines en caoutchouc, semblent épuisés, témoignant d'un long périple. Ce matin, le 24 décembre 2025, une autre unité est revenue au camp de Mutwenzi, l'air exténué, mais leur provenance reste incertaine.

Il est à noter qu'avec l'éclatement des événements à Uvira, plusieurs militaires ont

été déployés à la frontière de Gasenyi, souvent sans moyens de transport. Les autorités, en collaboration avec l'administration locale, ont imposé à la population des rondes nocturnes, et même les élèves du post-fondamental ainsi que de nombreux fonctionnaires, principalement des enseignants, se plaignent de la situation. Ils sont contraints de se présenter à leur travail dans un état de fatigue palpable. Malgré plusieurs réunions organisées pour aborder les préoccupations des enseignants et des élèves, la réponse des responsables demeure ferme : toute absence est sanctionnée par une amende de 15 000 francs burundais pour chaque fonctionnaire et de 5 000 francs pour les élèves de plus de 18 ans.

Fouille-perquisition dans la commune Rutana de la province de Burunga

Mercredi le 24 décembre 2025, les policiers du commissariat communal de Rutana ont fait une fouille perquisition très tôt le matin vers 5h du matin à Birongozi chez le commerçant du nom de NISUBIRE et ce dernier a refusé d'ouvrir et a commencé à mener un combat

contre ces policiers mais en vain. Les policiers ont fait leur mission par force après avoir menotté NISUBIRE et il a été conduit au cachot du commissariat communal de Rutana pour rébellion.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 6)

Vol et destruction méchante en Commune Gishubi dans la Province de Gitega

Dans la nuit du jeudi 25 décembre 2025, sur la colline Musebeyi, dans la zone de Buraza au sein de la commune de Gishubi en province de Gitega, un événement tragique eut lieu. Ndayitwayeko Étienne, un homme connu dans la région, a été victime d'un acte de vandalisme. Dix de ses lapins ont trouvé la mort, tandis que soixante autres ont été volés, et son champ de maïs, situé juste derrière sa maison, anéanti. Ce malheureux incident se produisait dans un climat de tensions sociales et politiques qui entourait M. Étienne, un membre du parti Cndd-Fdd et ancien conseiller communal responsable du développement de l'ex-commune de Buraza durant son mandat de 2020 à 2025. Maintenant chef de zone, il se trouvait loin de son domicile lors de ce sinistre événement.

Des témoignages locaux faisaient état du fait qu'au cours de son mandat, il avait été accusé de détournement de matériaux destinés à la construction d'infrastructures publiques et qu'il avait fréquemment proféré des menaces envers les habitants du site des déplacés de Buraza, les incitant à retourner de force sur leurs collines d'origine. Les informations recueillies racontaient également qu'il était en proie à des conflits internes avec certains jeunes Imbonerakure du Cndd-Fdd. Après les élections de 2025, des menaces d'arrestation pesaient sur lui, mais des négociations au sein du parti lui ont assuré une protection temporaire. Il avait, au départ, refoulé l'idée de devenir chef de zone, jusqu'à ce qu'il soit

Fouille-perquisition et rétention de 80 personnes au quartier Kanyenkoko, ville et commune Rumonge en province Burunga

Au total, 80 personnes, dont 19 burundais, ont été arrêtées mercredi le 24 décembre 2025 au quartier Kanyenkoko, dans la ville de Rumonge, commune Rumonge, en province de Burunga. Ces arrestations ont eu lieu lors d'une opération de fouille-perquisition menée par les forces de sécurité appuyées par la milice imbonerakure.

persuadé par le DPE de Gitega, un homme originaire de Buraza lui aussi, qui affirmait qu'il ne devait pas rejeter une telle nomination.

Aujourd'hui, les sources locales pensent que l'attaque contre son élevage pourrait être le résultat d'un règlement de comptes interne parmi les membres de son propre parti, bien que certains sympathisants désignent les déplacés de Buraza comme les coupables, ce qui pourrait engendrer une stigmatisation et tensions au sein de la communauté. Des informations non confirmées laissent entendre qu'une éventuelle interdiction d'enquête avait été imposée par les autorités provinciales, dans le but d'éviter une crise, ce qui alimentait les craintes d'une entrave à la justice. Un témoin clé, qui a tenu à garder l'anonymat, affirmait que cet incident était en réalité un conflit interne entre les membres du Cndd-Fdd et non le résultat d'une animosité envers les déplacés. Pour le moment, aucune enquête indépendante n'a été ouverte afin de faire la lumière sur les faits. Un juriste, avec qui nous avons eu l'occasion d'échanger sur cette situation préoccupante, a souligné la nécessité d'alerter sur plusieurs points: le manque d'investigations transparentes et impartiales, les dangers d'instrumentalisation politique et de stigmatisation des déplacés, ainsi que le risque persistant d'impunité, même dans des affaires touchant le droit commun.

Selon des habitants du quartier, l'opération a débuté très tôt dans la matinée. Dès 4 heures, des militaires lourdement armés, des policiers, des agents du Service national de renseignement (SNR) ainsi que des membres des Imbonerakure ont encerclé le quartier afin d'empêcher tout mouvement d'entrée et de sortie.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 7)

Selon une source fiable sur place, à partir de 6 heures, ils ont procédé à une fouille systématique, ménage par ménage et rue par rue.

Nos sources administratives et policières confirment que cette opération visait principalement des réfugiés congolais et des personnes sans documents légaux.

Parmi les personnes interpellées figurent 19 Burundais ne disposant pas de carte nationale d'identité et après leur identification au commissariat de police de Rumonge, ils ont été soumis à des amendes administratives jugées lourdes par eux-mêmes. Les autres personnes arrêtées seraient majoritairement des ressortissants de la RDC qui se seraient dissimulés au sein de la population locale.

Ces derniers devraient être identifiés par les services compétents avant d'être transférés dans les camps de réfugiés, notamment à Bweru, en province de Buhumuza. Depuis la chute de la ville d'Uvira, le 14 décembre dernier, le ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la

Sécurité publique a interdit aux propriétaires d'hôtels et de maisons de passage d'héberger des réfugiés congolais. Ces derniers doivent obligatoirement être identifiés par la PAFE, le HCR et l'ONPRA avant d'être conduits dans les camps de réfugiés. Les Burundais qui enfreignent cette mesure s'exposent également à des sanctions.

À la suite de cette décision, de nombreux réfugiés congolais, qu'ils soient aisés ou non, se sont regroupés dans différents sites de la ville, notamment au stade de Rumonge, dans les locaux de l'ex-PIA Rububu, au port commercial de Rumonge et au centre de transit de Makombe, en commune Mutambara. D'autres, ayant tenté de passer outre cette mesure, continuent d'être arrêtés lors des opérations de fouille.

Des témoins indiquent que les réfugiés vivant dans ces sites font face à une grande précarité, manquant de besoins fondamentaux et vivant dans des conditions qui ne répondent pas aux normes humanitaires.

Un homme a été blessé en Commune Rutana dans la province de Burunga

En date du 22 décembre sur la colline Rongero, zone Rongero en commune Rutana de la province Burunga, Anicet Niragira âgé de 34 ans a été blessé sur sa main droite à l'aide d'une machette en pleine journée au moment il

a été attrapé en train de voler dans un champ de manioc. Il est en train d'être soigné à l'Hôpital de Rutana alors que le bourreau BUCUMI Damien, celui qui s'est fait justice, est en cavale.

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE

Le non payement des agents communaux et élus collinaires source des mauvais services rendus à la population en province Burunga

Dans la province de Burunga, le personnel administratif et les élus rencontrent des problèmes financiers majeurs qui mettent en danger la gestion locale. Ils font face à des salaires non payés, à des rémunérations très basses, à de longues distances à parcourir et à la peur de perdre leur emploi. De nombreux agents administratifs n'ont jamais reçu de salaire depuis le début de leur travail. Ils

trouvent cette situation injuste et se sentent totalement abandonnés sans aucune protection sociale. Ce problème de salaire touche également les chefs de collines qui n'ont pas été payés depuis le mois d'août, ce qui place beaucoup de familles dans une situation de pauvreté extrême et nuit au bon fonctionnement de l'administration locale.

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 8)

La plupart des conseillers collinaires ne participent plus aux réunions, car ils n'ont pas les moyens de se déplacer. Beaucoup ressentent de la fatigue et du découragement face à un système qui demande des sacrifices sans rien offrir en retour. De plus, les distances à parcourir sont longues, parfois réunissant jusqu'à trois communes, ce qui oblige les conseillers et chefs de collines à marcher longtemps ou à payer des transports qu'ils ne peuvent pas se permettre. Même lorsque les salaires sont payés, ils restent très bas ; les chefs de collines touchent entre 25 000 et 40 000 francs burundais par mois, tandis que les conseillers gagnent seulement 10 000 francs par mois. Ces montants sont considérés comme humiliants par les élus, qui notent qu'un ouvrier agricole peut gagner autant en une journée.

La situation est encore aggravée par un climat de peur à cause de rumeurs sur les réseaux sociaux, indiquant que certains agents pourraient être suspendus. Cela crée une profonde inquiétude, car beaucoup se sentent exploités et menacés. Cette situation ne remet pas en cause seulement des cas individuels mais affaiblit toute la gestion locale. Une administration démoralisée et instable ne peut pas bien servir les citoyens. Ainsi, les agents de zones, les chefs de collines et les conseillers de Burunga demandent urgentement un règlement de leurs salaires, une clarification de leur statut et une augmentation de leurs rémunérations. Ils avertissent que sans réponse, le bon fonctionnement de l'administration locale pourrait être gravement compromis.

I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE

Mécontentement et insécurité au camp des réfugiés de Busumo en commune Ruyigi, province Buhumuza

Les réfugiés congolais nouvellement installés dans le nouveau camp de Busumo zone Kayongozi commune Ruyigi dans la province de Buhumuza ont suscité des actes de violence; menacé les partenaires en leur lançant des pierres et certains avaient aussi des machettes. Ces actes ont provoqué la peur à l'intérieur du camp et la population hôte. Selon les informations recueillies auprès des réfugiés dans leurs cris, ils disaient que l'alimentation n'est pas suffisante et d'autres veulent retourner dans leur pays d'origine.

Face à ces incidents, la gouverneure de la Province de Buhumuza, Denise Ndaruhékere, a appelé les réfugiés à respecter strictement les lois régissant le statut des réfugiés ainsi que celles du pays d'accueil. Elle les a souvent averti que la persistance de tels

comportements menace la paix et la sécurité, et pourrait compromettre l'assistance humanitaire dans le camp.

Outre l'insécurité, les autorités s'alarment de la dégradation des conditions d'hygiène au sein du camp. Selon les services sanitaires locaux, l'insalubrité, l'état préoccupant des latrines et l'utilisation non contrôlée des points d'eau constituent des facteurs favorisant la propagation de maladies des mains salles notamment le choléra, déjà signalé dans ce camp de Busumo.

Signalons que ce camp avait la capacité d'accueillir autour de 20000 réfugiés mais que le nombre s'élève pour le moment autour de soixante-dix milles.

I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE (*Suite de la page 9*)

L'épidémie de Choléra a envahi les réfugiés congolais à Rumonge, en province Burunga

Selon les sources sur place, une épidémie de choléra a déjà coûté la vie à 7 réfugiés congolais dans la commune de Rumonge, province de Burunga.

Ces décès sont liés aux mauvaises conditions d'hygiène dans lesquelles vivent des milliers de réfugiés récemment arrivés dans la région.

Selon les autorités communales, près de 10 000 réfugiés congolais sont actuellement installés dans des conditions extrêmement précaires. Beaucoup dorment à la belle étoile au stade de Rumonge, dans les anciens locaux de la PIA Rububu et au port commercial de Rumonge. D'autres ont été orientés vers le centre de transit de Makombe, sur la colline Mutambara.

Ces réfugiés sont entassés dans des sites dépourvus d'eau potable, de latrines et d'infrastructures répondant aux normes humanitaires, ce qui favorise la propagation rapide des maladies hydriques, notamment le choléra, ainsi que le paludisme. Lors d'une réunion tenue le lundi 22 décembre 2025, les autorités administratives de la commune de Rumonge ont alerté l'opinion locale, nationale et internationale sur la gravité de la situation.

L'administrateur de la commune rumonge Augustin Minani a souligné que la commune de Rumonge est dépassée et ne dispose pas des moyens financiers et logistiques nécessaires pour prendre en charge cette crise humanitaire.

Il a ainsi lancé un appel pressant aux banquiers, commerçants, organisations nationales et internationales, églises et autres bienfaiteurs afin de contribuer financièrement, notamment pour assurer le transport des réfugiés vers le camp de Bweru, situé dans la

province de Buhumuza.

À Rumonge, ces réfugiés manquent de tout: *nourriture, eau potable, médicaments, logements, vêtements et autres besoins essentiels*. Leur situation sanitaire demeure très préoccupante, avec un risque élevé d'aggravation de l'épidémie si des mesures urgentes ne sont pas prises.

Le week-end dernier, le diocèse catholique de Bururi a apporté une aide humanitaire aux réfugiés. Toutefois, selon les autorités locales, cette assistance reste insuffisante face à l'ampleur des besoins, qualifiée de « goutte d'eau dans l'océan ». Néanmoins, certains tentent difficilement à retourner chez eux dans les territoires de FIZI au sud kivu. Vendredi dernier des sources policières nous ont indiqué que 3 bateaux pleins ont transporté des congolais qui avaient fui vers Rumonge mais ils ont préféré retourner chez eux. Le mouvement de retour en RDC a commencé juste après l'annonce du retrait de la ville d'Uvira par le M23 mais il a été brièvement suspendu pour des raisons non avouées par les autorités burundaises. Les autorités administratives locales ont annoncé que la délocalisation des réfugiés congolais vers les camps des réfugiés de Bweru allait commencer dès ce mardi 23 décembre 2025. Des commerçants et opérateurs économiques de Rumonge ont accepté d'affréter leurs véhicules pour assurer ce transport. En clair, les autorités s'activent pour faciliter leur délocalisation que leur retour chez eux.

Depuis la chute d'Uvira tombé aux mains du Mouvement M23, la commune rumonge a déjà accueilli 25000 réfugiés congolais selon les autorités communales.

II.1. DROIT A LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un vieil homme tué à Rwamvura, colline Murenguko, zone Kigamba, commune Cankuzo, en province Buhumuza

Une information reçue par la Ligue Iteka le 23 décembre 2025 indique qu'un homme âgé de plus de 80 ans a été tué avec une hache au cou le soir du dimanche 21 décembre 2025 dans la commune de Cankuzo. Il est mort sur le coup. L'incident s'est produit dans le quartier Rwamvura, sous la colline Murenguko, zone Kigamba, commune de Cankuzo, en province de Buhumuza.

D'après des sources sur place, les criminels ont profité de l'absence des habitants et ont

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Un corps sans vie retrouvé à Kinyankonge, mutakura, zone Cibitoke, commune Ntahangwa en province Bujumbura

En date du 22 décembre 2025, un corps sans vie d'un jeune homme a été retrouvé vers 07h du matin à 14^{ème} avenue av Mutakura kinyankonge, zone Cibitoke, commune Ntahangwa, province Bujumbura.

Sur l'information fournie par l'administration, ce corps sans vie est d'un jeune homme du nom de IMANISHIMWE Landry âgé de 23 ans fils de MBAZUMUTIMA Evariste et de

Six corps sans vie retrouvés en état de décomposition à Murambi, zone et commune Cibitoke, en province Bujumbura

Six corps sans vie, en état avancé de décomposition, ont été découverts tôt le matin du samedi 27 décembre 2025 par des agriculteurs dans leurs champs, situés entre la 12^e transversale de la colline Rusiga et la 1^{re} avenue de la colline Murambi, en zone et commune de Cibitoke, province de Bujumbura.

Selon des sources sécuritaires, les corps

disparu sans laisser de traces après leur acte. Ces mêmes sources rapportent que la police a déjà arrêté le petit-fils de la victime, qui se trouvait près des lieux. Le corps a été envoyé à la morgue de l'hôpital de Cankuzo à la demande de l'administration. Les voisins et la famille demandent une enquête approfondie pour que les responsables de cet acte horrible soient trouvés et punis selon la loi.

HABONIMANA Consolatte a été retrouvé sur la rive de la rivière KINYANKONGE et le cadavre a été conduit à la morgue. Ses parents et les habitants de cette localité avec beaucoup de peur, demandent la police de faire des investigations indépendantes pour que la raison de ce meurtre soit élucidée et que les malfaiteurs connus et conduits devant la justice.

dégageaient une forte odeur et étaient entourés de nombreux insectes, ce qui laisse penser que les victimes auraient été tuées plusieurs jours avant. Parmi elles, trois portaient des tenues militaires de la République démocratique du Congo, tandis que les trois autres étaient en vêtements civils.

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 10)

Les autorités administratives et sécuritaires se sont rendues sur les lieux et ont ordonné l'inhumation immédiate des corps dans une fosse commune creusée à proximité, sans qu'aucune enquête préalable ne soit menée.

Le chef de la zone Cibitoke a justifié cette décision par l'état avancé de décomposition des corps, évoquant un risque sanitaire pour la population. Il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'identifier les victimes, aucun habitant n'ayant signalé la disparition d'un proche.

Cependant, cette situation suscite de nombreuses inquiétudes au sein de la population locale. Des habitants soupçonnent que ces personnes auraient été tuées alors qu'elles revenaient de piller des biens appartenant à des Congolais réfugiés dans les localités de Luberizi et Rwenena, dans le territoire d'Uvira, en RDC.

Un corps sans vie d'une femme âgée retrouvée dans la rivière Karonga, ville de Gitega en province Gitega

Une information qui est parvenue en date du 24 décembre 2025, indique qu'un corps sans vie, d'une femme non identifiée d'un âge estimé entre 60 et 70 ans, a été découvert le dimanche 21 décembre 2025 dans la rivière Karonga, cours d'eau qui sépare les quartiers Yoba et Zege dans la ville de Gitega, commune Gitega, en province de Gitega.

Selon plusieurs habitants vivant à proximité, la dépouille aurait été aperçue tôt le matin, immobile au milieu du lit de la rivière, retenue par des herbes aquatiques et des végétations flottantes.

Les témoins affirment que la position du corps et l'état du lieu rendaient difficile toute interprétation immédiate des circonstances du décès.

Certains évoquent la possibilité d'une

« Nous voyons souvent des groupes de personnes traversant la rivière Rusizi, certaines en tenue militaire, d'autres en civil, parfois armées, sans que l'on sache où elles vont. Il est possible qu'elles aient été tuées à cause de ce qu'elles avaient pris dans ces zones frontalières », a confié un habitant sous couvert d'anonymat.

La population appelle les autorités compétentes à mener des enquêtes sérieuses, rappelant qu'il y a deux semaines, quatre autres corps avaient déjà été retrouvés dans la même zone, sans qu'aucune investigation n'ait abouti jusqu'à présent. Les agriculteurs, inquiets, déplorent que leurs champs soient devenus des lieux d'inhumation improvisés et demandent que les victimes soient enterrées dans des cimetières appropriés afin de préserver leurs terres agricoles.

noyade, tandis que d'autres n'excluent pas que cette vieille femme aurait été tuée et jetée dans cette rivière, mais sans toutefois pouvoir avancer d'éléments concluants.

Alertées, les autorités locales et les services de police se sont rendus sur place afin de procéder au constat et à la récupération du corps. Celui-ci a ensuite été transporté à la morgue de l'hôpital de Gitega pour une analyse médico-légale destinée à éclaircir les causes et les circonstances exactes de la mort.

À l'heure actuelle, l'identité de la victime demeure inconnue et aucune information supplémentaire n'a encore été divulguée. Les habitants des quartiers riverains appellent à une enquête approfondie afin d'apporter des réponses aux questions soulevées par cette découverte.

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 12)

Un corps sans vie retrouvé sur la Colline Gasasa en Commune et Province Gitega

En date du 26 décembre 2025, à 6 heures, un décès a été rapporté sur la colline de Gasasa, dans la zone de Makebuko, dans la commune et la province de Gitega.

La personne décédée s'appelle Ndimurwanko Léonard et il avait 60 ans. La première personne à le voir était un gardien nommé Philippe Kabura, qui a 71 ans. Selon des informations obtenues, le corps a été retrouvé allongé sur le dos et il n'y avait pas de blessures visibles, bien que du liquide s'écoule de son nez.

Un corps sans vie retrouvé en Commune Gishubi, Province Gitega

Le 24 décembre 2025 vers 10h00, un corps sans vie a été découvert dans la rivière Ruvyironza, séparant les collines Rubaji (ancienne commune Buraza) et Gikuka (commune Gishubi) dans la province Gitega.

Notre source dit que le corps a été retiré de l'eau par des habitants de la localité. La victime s'appelait Buname Claver, 40 ans, originaire de la colline Bibate, zone Mahonda, commune Gishubi, père de deux enfants. Le

La famille a décidé, avec l'aide de l'administration locale, d'enterrer le corps rapidement, sans mener d'enquête approfondie sur place, ce qui rend difficile la collecte de preuves et la détermination des responsabilités. D'après notre source, l'agent de police judiciaire qui est arrivé sur les lieux a mentionné que des enquêtes sont en cours, mais il n'y a pas eu de détails communiqués au public.

corps était nu, avec une blessure profonde sur le front.

Son épouse, Nzinahora Claire, a déclaré que la victime avait quitté son domicile le 22 décembre 2025 vers 9h00 pour aller récolter des pommes de terre dans son champ se trouvant à la sous-colline Kigoti (colline Bibate) et qu'il n'était jamais revenu. Le corps a été évacué vers l'hôpital Ntita.

II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Une femme Burundaise mariée à un rwandais enlevée à Kayanza, commune Kayanza, en province Butanyerera

Le 25 décembre 2025, la Ligue Iteka a reçu une information troublante concernant le triste sort de Juliette Havyarimana, une femme originaire de la colline et zone Nyabihogo dans la commune de Kayanza, province de Butanyerera. Le 15 décembre 2025, alors qu'elle rentrait du Rwanda où elle s'était installée après son mariage en 2013, elle fut enlevée par le colonel de police Pascal Nshimirimana. Juliette, qui travaillait au Rwanda depuis 2007 et avait fondé une famille avec un Rwandais, avait désormais quatre enfants.

Selon des informations fiables, ce jour-là, elle était revenue pour participer à des cérémonies de mariage dans sa famille natale. Ayant marché jusqu'en zone Kabarore, dans la commune de Kayanza, elle était épuisée et a décidé de prendre un taxi. Mais au lieu de la conduire au centre urbain de Kayanza, le chauffeur a prévenu la police. Le colonel Nshimirimana lui-même est venu chercher Juliette. Après avoir fouillé ses bagages, où ne se trouvaient que des vêtements, il l'a emmenée vers un lieu mystérieux, qui reste

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 13)

encore inconnu, laissant planer le doute sur son enlèvement et sa disparition.

La famille de Juliette, dans un cri désespéré, cherchait à savoir où elle se trouvait, mais

jusqu'à ce jour, aucune nouvelle d'elle n'a été reçue. Le colonel, quand il voyait les proches parcourir les lieux de détention du centre urbain de Kayanza, se taisait, ne souhaitant pas commenter la situation.

Un enlèvement d'un homme en commune Cankuzo, province Buhumuza

En date du 23 décembre 2025, La Ligue Iteka a été informée qu'un certain Majariwa, homme âgé d'environ 63 ans , résident au quartier Ndava, dans le centre urbain de Cankuzo, a été arrêté et enlevé par le service de renseignement ,juste au parking des agences de voyage. C'était Mardi 16 décembre

2025.

Selon notre source, il a été conduit dans un véhicule du Service National de Renseignement. Notons que jusqu'à maintenant personne ne sait où serait cet homme, s'il est détenu ou s'il est encore en vie.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT

Un motocycliste blessé, un journaliste agressé et un système d'extorsion dénoncé à Makamba, en province Burunga

En date du 23 décembre 2025, dans la ville de Makamba, un événement tragique s'est joué, plongeant la communauté locale dans un état de terreur visible. Tout a commencé lorsqu'un policier en tenue civil a décidé de saisir et confisquer une moto, agissant avec une brutalité inattendue. C'est à ce moment-là qu'une dispute a éclaté avec Fabrice, le motocycliste. Ce dernier, malheureusement, a subi de graves blessures par balle dans le tumulte qui a suivi. Selon des témoins, le policier avait exprimé sa volonté de se venger la veille, frustré par des chauffeurs de taxis-motos qui l'avaient empêché de faire une saisie similaire.

Après son acte de violence, le policier a pris la fuite en direction de la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU). Cette fuite a provoqué une onde de choc parmi les motocyclistes et les vendeurs du marché, qui se sont lancés à ses trousses dans un élan de colère. Les tensions ont rapidement escaladé, des pierres fusant dans toutes les directions,

ce qui a poussé les agents de sécurité de la banque à tirer en l'air pour tenter de maîtriser la situation.

Au milieu de ce chaos, un journaliste de la radio Isoko FM s'est retrouvé en danger alors qu'il tentait de couvrir l'événement. Il a été attaqué et sévèrement battu par un policier, sous les yeux d'autorités présentes, sans que cela ne déclenche de réelles conséquences. Les promesses de sanctions des responsables locaux, bien que faites, n'ont pour l'heure pas abouti. Les motocyclistes, quant à eux, parlent d'un système d'extorsion bien établi, où des policiers, souvent en civil, procèdent à des confiscations illégitives de leurs motos, même si ces derniers sont en règle. La récupération de leur bien leur coûterait entre 150 000 et 200 000 francs burundais, les véhicules étant souvent déplacés vers des lieux secrets pour faciliter ces extorsions.

Devant une situation qui se détériorerait, les autorités administratives et policières de la

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT (Suite de la page 14)

province de Burunga sont intervenues pour apaiser les esprits, alors que les motocyclistes menaçaient de rendre la justice eux-mêmes. Fabrice, blessé, a été évacué vers l'hôpital régional de Makamba pour des soins médicaux. En ce qui concerne le policier impliqué, certains rapportent qu'il a été appréhendé ultérieurement, mais le procès urgentement requis n'a pas encore eu lieu.

II.2.2. VIOLS

Une fille mineure a été violée en commune Ntahangwa de la province Bujumbura

Une enfant mineure nommée I. A, âgée de 11 ans, fille de N. J et de K. A, résidant sur la colline Kinyinya 1, commune Ntahangwa, province de Bujumbura a été victime de viol en date du 16 décembre 2025.

Selon les informations recueillies, le présumé auteur est connu sous le nom de Ndikumana Pascal, commerçant et propriétaire d'une boutique située sur la même colline que la victime. Il a attiré l'enfant dans sa boutique

Cet incident fait renaître de vives inquiétudes concernant l'abus de pouvoir, l'usage excessif des armes à feu, la sécurité des journalistes et l'existence d'un système d'extorsion organisé. Tout cela alimente un sentiment croissant d'injustice et d'insécurité parmi la population de la province de Burunga.

et l'a violé

Le présumé auteur a été interpellé par les autorités compétentes. Toutefois, il a par la suite été remis en liberté à la suite d'un arrangement intervenu avec les parents de la victime, après le versement d'une somme d'argent. Quant à la victime, elle a bénéficié d'une prise en charge médicale appropriée, conformément à ses besoins.

Une fille mineure a été violée en commune Ntahangwa de la province Bujumbura

Une autre enfant mineure nommée N. E, âgée de 15 ans, fille de N. E et de B. Fidela résidant sur la colline Kinyinya, commune Ntahangwa, province de Bujumbura a été victime de viol. La victime est élève en sixième année à l'ECOFO Kinyinya. Les faits se sont produits en date du 10 décembre 2025, sur la colline Kinyinya, commune de Ntahangwa.

Selon les informations recueillies, la victime

aurait été contrainte par la force.

Le présumé auteur est identifié sous le nom de Gordien, originaire de la province de Kayanza, commune Matongo. Il a offert des beignets à la victime pour l'attirer étant donné que les deux familles sont voisines. Le présumé auteur a pris la fuite après avoir connu que les faits ont été révélés et quand à la victime, elle a eu tout les soins nécessaires

Une fille violée par son employeur en comme Ntahangwa de la province Bujumbura

En date du 9 décembre 2025, une enfant mineure âgée de 14 ans, répondant au nom de M. Y résidant sur la colline Kinyinya, commune Ntahangwa, province de Bujumbura a été violée par son employeur. Selon les informations recueillies, la victime était une domestique au moment des faits. Le

chef de ménage, identifié sous le nom de Rémy, aurait contraint la victime de coucher avec lui, lorsque sa femme est allée accoucher. Le présumé auteur a été interpellé et placé en détention au niveau de la zone pour une durée estimée à une semaine, avant d'être relâché suite à la corruption.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. DROIT A L'EDUCATION

Dans le paysage éducatif du Burundi, un défi majeur se dessine: le manque d'enseignants. Ce fléau, parmi d'autres maux, agit comme un corrosif sur le système éducatif. Près de six mois après l'instauration de nouvelles structures administratives en accord avec le nouveau découpage territorial, l'éducation subit le poids de ces changements. En fait, il suffit de regarder la composition des nouveaux départements et services communaux pour réaliser que plus de 90 % des responsables étaient autrefois des enseignants exerçant dans le post-fondamental et au quatrième cycle.

Ce bouleversement avait des conséquences qualitatives, exacerbant ainsi la dégradation de l'enseignement. Même avec le recrutement qui a eu lieu en septembre 2025, les quotas alloués aux différentes communes étaient loin de remédier aux insuffisances créées par les départs d'enseignants, qu'ils soient promus, retraités ou déserteurs. Ainsi, d'autres maux continuent à ronger le secteur éducatif.

Au cours de la période de septembre à décembre 2025, lorsque de nouveaux chefs de départements, anciennement appelés directeurs communaux de l'éducation, prenaient leurs fonctions, deux problèmes majeurs se faisaient sentir, touchant particulièrement la Direction Provinciale de Bujumbura. La corruption, omniprésente dans tous les aspects de la vie publique burundaise, ne fait pas exception dans le domaine éducatif. À l'échelle communale, ce fléau est bien enraciné. Pour les responsables éducatifs, la corruption se manifeste lors des recrutements, favorisant des profils d'enseignants qui ne correspondent pas aux besoins réels exprimés par les chefs d'établissements scolaires, souvent en échange de pots-de-vin.

Les directeurs d'écoles, dans certains cas,

n'hésitent pas à soumettre des rapports biaisés pour avantager des membres de leur famille, tels que épouses, sœurs, frères ou cousins, au mépris des enseignants qui ont consacré de longues années à l'éducation sans rémunération. Les principales victimes de cette chaude batellerie sont les enseignants bénévoles, qui, faute de pots-de-vin, se voient relégués au second plan, tout comme les élèves contraints de s'adapter à de nouveaux enseignants à chaque changement.

De plus, certains directeurs se retrouvent dans l'obligation de recourir à des enseignants bénévoles, tandis que les parents d'élèves, malgré leurs modestes moyens, sont astreints à assumer les frais de ces bénévoles. Ce phénomène est courant dans les communes de Cibitoke et Mugina, où la situation est d'autant plus préoccupante qu'elle est accentuée par le manque de transparence et d'une communication efficace des chefs de département, affectant la gestion de certaines écoles.

Au cœur de cette tourmente, l'excès de pouvoir fait son apparition. La corruption, véritable poison pour l'existence normale de certains administratifs, pousse certains responsables à outrepasser leurs prérogatives. Ils contournent les lois et directives ministérielles, favorisant des mutations non autorisées qui menacent d'approfondir encore les vides dans des établissements scolaires. En offrant des postes à certains directeurs en échange de pots-de-vin, ces pratiques viennent perturber les activités scolaires et altérer la qualité de l'enseignement.

Plus, désastreux encore, dans la commune de Mugina, un chef de département de l'éducation a pris la décision de modifier les affectations des enseignants, engendrant des difficultés financières pour ces derniers, qui se retrouvent dans des écoles ridiculement éloignées de leur domicile, semant le désarroi

III.1. DROIT A L'EDUCATION (Suite de la page 16)

Face à cette détresse, toutes ces victimes, qu'il s'agisse des enseignants privés de leurs droits ou des familles d'élèves, appellent l'intervention des responsables hiérarchiques tant provinciaux que ministériels. Elles souhaitent ardemment que la gestion et la répartition des enseignants, qu'ils soient bénévoles ou étatiques, s'opèrent de manière juste et transparente. Elles espèrent également que les problèmes liés aux nouvelles affectations soient résolus, permettant ainsi à ceux qui ont été touchés par ces changements difficiles de reprendre leur métier dans des conditions d'apaisement et d'équité.

Le départ des enseignants expérimentés inquiète les parents

A la fin de ce premier trimestre de l'année scolaire 2025; la direction provinciale de Burunga porte à la connaissance du public que depuis la rentrée scolaire de cette année scolaire 2025-2026 il enregistre déjà 309 enseignants qui ont rompu leurs contrats de travail dans le secteur de l'éducation fondamentale que poste fondamental

respectivement au pourcentage de 60% contre 40%

Il bat le record avant le ministère de la santé qui occupe le 2eme rang et parmi beaucoup sont des enseignants qualifiés et expérimentés alors que les remplaçants sont de nouveaux lauréats sans expérience et le rendement ne sera pas rassurant selon le constat de certains parents d'élèves

Toujours dans l'éducation, les enseignants ayant l'âge de retraite qui s'attendaient aux primes de retraite de la part de ONPR viennent de passer certains plus de 2 ans sans rien voir sur leurs comptes alors que les prélèvements bancaires pendant la période de fonction était régulière. C'est un problème très sérieux à suivre de près car même aujourd'hui tous les enseignants constatent des retraits automatiques en faveur de cette organisation ONPR sur leurs salaires.

Les enseignants victimes de cette mauvaise gouvernance crient haut et fort pour qu'ils soient régularisés.

III.2. DROIT À LA SANTÉ

L'épidémie de Choléra a envahi les réfugiés congolais à Rumonge, en province Burunga

Selon les sources sur place, une épidémie de choléra a déjà coûté la vie à 7 réfugiés congolais dans la commune de Rumonge, province de Burunga.

Ces décès sont liés aux mauvaises conditions d'hygiène dans lesquelles vivent des milliers de réfugiés récemment arrivés dans la région.

Selon les autorités communales, près de 10 000 réfugiés congolais sont actuellement installés dans des conditions extrêmement précaires. Beaucoup dorment à la belle étoile au stade de Rumonge, dans les anciens locaux de la PIA Rububu et au port commercial de

Rumonge. D'autres ont été orientés vers le centre de transit de Makombe, sur la colline Mutambara.

Ces réfugiés sont entassés dans des sites dépourvus d'eau potable, de latrines et d'infrastructures répondant aux normes humanitaires, ce qui favorise la propagation rapide des maladies hydriques, notamment le choléra, ainsi que le paludisme. Lors d'une réunion tenue le lundi 22 décembre 2025, les autorités administratives de la commune de Rumonge ont alerté l'opinion locale, nationale et internationale sur la gravité de la situation.

III.2. DROIT À LA SANTÉ (Suite de la page 17)

L'administrateur de la commune rumonge Augustin Minali a souligné que la commune de Rumonge est dépassée et ne dispose pas des moyens financiers et logistiques nécessaires pour prendre en charge cette crise humanitaire.

Il a ainsi lancé un appel pressant aux banquiers, commerçants, organisations nationales et internationales, églises et autres bienfaiteurs afin de contribuer financièrement, notamment pour assurer le transport des réfugiés vers le camp de Bweru, situé dans la province de Buhumuza.

À Rumonge, ces réfugiés manquent de tout: *nourriture, eau potable, médicaments, logements, vêtements et autres besoins essentiels*. Leur situation sanitaire demeure très préoccupante, avec un risque élevé d'aggravation de l'épidémie si des mesures urgentes ne sont pas prises.

Le week-end dernier, le diocèse catholique de Bururi a apporté une aide humanitaire aux réfugiés. Toutefois, selon les autorités locales, cette assistance reste insuffisante face à l'ampleur des besoins, qualifiée de « goutte

d'eau dans l'océan ». Néanmoins, certains tentent difficilement à retourner chez eux dans les territoires de FIZI au sud kivu. Vendredi dernier des sources policières nous ont indiqué que 3 bateaux pleins ont transporté des congolais qui avaient fui vers Rumonge mais ils ont préféré retourner chez eux. Le mouvement de retour en RDC a commencé juste après l'annonce du retrait de la ville d'Uvira par le M23 mais il a été brièvement suspendu pour des raisons non avouées par les autorités burundaises. Les autorités administratives locales ont annoncé que la délocalisation des réfugiés congolais vers les camps des réfugiés de Bweru allait commencer dès ce mardi 23 décembre 2025. Des commerçants et opérateurs économiques de Rumonge ont accepté d'affréter leurs véhicules pour assurer ce transport. En clair, les autorités s'activent pour faciliter leur délocalisation que leur retour chez eux.

Depuis la chute d'Uvira tombé aux mains du Mouvement M23, la commune rumonge a déjà accueilli 25000 réfugiés congolais selon les autorités communales.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

Au Gouvernement du Burundi de :

- ⇒ Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les règlements de compte;
- ⇒ Mener des enquêtes sur les homicides, le phénomène de cadavres retrouvés à chaque fois dans différentes localités du pays et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi;
- ⇒ Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat;
- ⇒ Renforcer la discipline et le contrôle des jeunes Imbonerakure afin de prévenir les agressions et les abus de pouvoir constatés dans les différentes localités;
- ⇒ Renforcer la prise en charge médicale et sanitaire afin de stopper la mortalité dans les camps;
- ⇒ Garantir l'intégrité physique des réfugiés en mettant fin à l'usage de la force lors des transferts et laisser la liberté de rentrer les réfugiés qui veulent retourner chez eux.